



# Comment j'accompagne mes salariés en situation de handicap à leur reprise de poste dans l'entreprise ?

## Je dois penser :

- A rendre accessibles les consignes sanitaires et de travail à tous les types de handicap en m'appuyant sur les supports mis à disposition sur les sites gouvernementaux (ex : vidéos, traduction en langue des signes, utilisation de la méthode FALC : Facile à Lire à Comprendre...),
- A vérifier que la nouvelle organisation du travail n'affecte pas l'aménagement technique ou organisationnel de mes salariés en situation de handicap (ex : transfert du siège ergonomique sur le nouveau poste, présence du référent ou du tuteur à proximité, accès à une salle isolée pour les personnes ayant besoin de soin...),
- A vérifier que la nouvelle organisation ne nécessite pas une formation (ex : nouvelles procédures ou consignes de sécurité...)
- A m'assurer que l'accès au restaurant d'entreprise peut se faire dans le respect des gestes barrières au regard de la situation de handicap du salarié.

## Pour m'accompagner (conseils et aides financières) :

### → En interne :

- le référent COVID
- le référent handicap lorsqu'il existe
- mon service ressources humaines
- représentants du personnel – organisations syndicales

### → En externe :

- mon service de santé au travail
- le Cap emploi (service maintien dans l'emploi) de mon département : [www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org)
- l'Agefiph (0 800 11 10 09)  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)  
ou le FIPHFP : <http://www.fiphfp.fr/Contact>
- la plateforme « Mon Parcours Handicap » rubrique « Emploi »  
« Formation » : [MonParcoursHandicap.gouv.fr](http://MonParcoursHandicap.gouv.fr)
- monopérateur de compétences (Opco) : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>